- affectés : mobilité (~ NOEMI + chgt de corps)
- non affectés : promotion (les candidats occupent déjà les fonctions, nomination sur place)

Conditions pour concourir : être fonctionnaire + ancienneté

- IR: 7 ans de services publics de catégorie A
- IE: 5 ans de services publics

• chaque admissible présente son activité au jury

• Al: 4 ans de services publics • T: 4 ans de services publics donc les concours internes du CNRS ne sont pas réservés qu'aux agents CNRS

Processus

2 étapes : admissibilité sur dossier + admission sur audition

candidat

• le candidat rédige un dossier de candidature en ligne

• le concours terminé, le candidat peut contacter sa DR pour

prendre connaissance des recommandations du jury

iury • un jury se constitue, et détermine les points qu'il souhaite évaluer

• le jury établit la liste des admis et rédige des recommandations

• le jury évalue les dossiers et sélectionne les admissibles

pour tous candidats (admissibles et non admissibles)

Remarques

- les points évalués sont établis par le jury pour le concours de l'année, ils varient donc d'une année à l'autre
- donc il peut arriver qu'un candidat soit admissible l'année N et non admissible l'année N+1
 - cela ne signifie pas que le candidat a régressé
 - ne pas être sélectionné veut simplement dire n'avoir pas été assez bon sur les points évalués cette année, rien de plus

Quelques chiffres

concours interne IT non affecté 2023 : 285 postes (+14 % par rapport à 2022)

concours interne IT affecté 2023 28 postes

Nombre de postes non affectés BAP E en 2023 : IR: 13. IE: 14. AI: 3

Exemple - concours interne IE BAP E 2023 : 14 postes non affectés pour 96 candidats – 2 postes affectés